

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

Réunion du 20 avril 2009

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –
53014 LAVAL CEDEX)*

*Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 20 avril 2009 :
<http://www.lamayenne.fr>*

La commission permanente s'est réunie le **20 avril 2009**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Roger GUÉDON, premier vice-président,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Roger GUÉDON, Norbert BOUVET, Gilbert DUTERTRE, Marc BERNIER, Gérard LEMONNIER, Marie-Cécile MORICE, Jean-Marc ALLAIN, Paul CHAINEAU, Daniel LENOIR, Nicole PEU, Jean-Pierre BERNARD-HERVÉ, Jean-Pierre DUPUIS, Élisabeth DOINEAU, Philippe HENRY, Jean-Pierre BOURDIN ;

ÉTAIT EXCUSÉ : Jean ARTHUIS, Président du Conseil général ;

Les décisions prises dans ce cadre par la commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p>Mission 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p>	
	<p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>	
1	Conventions d'entretien, de gestion et de domanialité à signer avec différentes communes et la SCI « les Ateliers des Chênes » à LAVAL	4
2	Actions d'amélioration de la sécurité routière - Programmation 2009	4
3	RD 31 - Itinéraire LAVAL - ERNEE - Déviation de LA BACONNIÈRE - Aménagement à 2x2 voies entre « la Croix du Bouquet » (RD 115) et « la Jubertière » (RD 165) - Aménagement à 2x2 voies de la section entre « les Bordeaux » et « les Besneries » - Approbation du projet - Mode de consultation des entreprises	5
	<p><i>Programme 02 : Programme accompagnement du développement local</i></p>	
4	Regroupements pédagogiques intercommunaux d'écoles rurales	6
	<p>Mission 4 ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRE</p>	
	<p><i>Programme 01 : Programme eau</i></p>	
5	Programmes 2007, 2008 et 2009 d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Subventions pour travaux d'investissement - Fonds départemental	6
6	Bilan 2008 du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement	7
	<p><i>Programme 02 : Programme déchets et énergie</i></p>	
7	Gestion des déchets ménagers - Avis sur le projet de PEDMA de la Sarthe	10
8	Aides aux équipements utilisant des énergies renouvelables - Syndicat mixte du Pays de CRAON - Communauté de communes des Avaloirs	11
9	Appel à projets départemental - Bâtiment basse consommation	11
	<p>Mission 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI</p>	
	<p><i>Programme 01 : Programme agriculture</i></p>	
10	Modification des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier de BEAULIEU-SUR-LOUDON, MONTJEAN, RUILLE-LE-GRAVELAIS et SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS relative au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire	14
11	Modification des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'AHUILLÉ, le GENEST-SAINT-ISLE, LOIRON et SAINT-BERTHEVIN relative au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire	15

No du dossier	Objet	N° de page du relevé
12	Modification des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier de CHANGÉ, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX relative au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire	16
13	Modification des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier de SAINT-DENIS-DU-MAINE, BAZOUGERS et LA-BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ relative au projet de ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire	17
14	Modification des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier de BALLEE, CHÉMERÉ-LE-ROI, LA CROPTE, ÉPINEUX-LE-SEGUIN, PRÉAUX et SAULGES relative au projet de ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire <i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i>	18
15	Commerce et artisanat en milieu rural Mission 8 CULTURE ET PATRIMOINE <i>Programme 01 : Programme culture</i>	19
16	Attribution des crédits d'aides aux projets <i>Programme 02 : Programme patrimoine</i>	19
17	Création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du château de SAINTE-SUZANNE - Demande de subvention au titre du FEDER	21
18	Restauration du patrimoine historique	21
19	Fixation du prix de vente d'une publication Mission 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES <i>Programme 01 : Programme gestion budgétaire et financière</i>	23
20	Recapitalisation LMA <i>Programme 04 : Programme gestion mobilière et immobilière</i>	23
21	Résiliation du marché subséquent n°1 à l'accord cadre 2008-0182	23
22	Convention de mise à disposition d'un bureau Site Paradis à LAVAL au profit de l'association EGEE 53	24
23	Convention d'occupation du cabinet médico-social au profit de la permanence solidarité du Département sur la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX	24
24	Construction de l'unité d'exploitation routière de GORRON - Approbation de l'avant-projet définitif - Choix du mode de consultation des entreprises	24
25	Construction de l'unité d'exploitation routière de VILLAINES-LA-JUHEL - Approbation de l'avant-projet définitif - Choix du mode de consultation des entreprises	25

MISSION 3

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

1 - CONVENTIONS D'ENTRETIEN, DE GESTION ET DE DOMANIALITÉ À SIGNER AVEC DIFFÉRENTES COMMUNES ET LA SCI « LES ATELIERS DES CHÊNES » À LAVAL

La commission permanente :

↳ a approuvé les projets de convention à intervenir avec les communes de SAULGES, MÉRAL, ORIGNÉ, HAMBERS, RAVIGNY et la SCI « Les ateliers des Chênes », qui lui ont été présentés, fixant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité, préalablement à la réalisation des aménagements mentionnés ci-après, dans l'emprise du domaine public routier départemental :

Collectivité locale ou tiers	RD	Objet
Commune de SAULGES	235	Réalisation des plantations
Commune de MÉRAL	4	Aménagement de la traversée du bourg
Commune d'ORIGNÉ	613	Aménagement de la traversée d'agglomération
Commune d'HAMBERS	236	Aménagement de sécurité au lieu-dit « La Pêcherie »
Commune de RAVIGNY	245	Aménagement de sécurité
SCI « Les Ateliers des chênes »	RD 112 commune de LAVAL	Aménagement de l'accès

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer ces conventions.

- Chapitre 21 – nature 211 – fonction 621 – ligne de crédit 6874 -

- Adopté à l'unanimité -

2 - ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE PROGRAMMATION 2009

La commission permanente :

↳ a attribué une subvention de 15 000 € au Comité départemental de la prévention routière, pour le financement des actions de formation suivantes qui seront menées en 2009 :

- éducation routière des élèves du primaire, classes de CM1 et CM2,
- interventions de sensibilisation et de préparation aux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR1 et ASSR2) dans les collèges et actions de sécurité routière dans les lycées et établissements d'enseignement supérieur,

- poursuite et intensification des stages de sensibilisation en faveur des conducteurs et remises à niveau du code de la route (auprès des seniors notamment).
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention de partenariat qui lui a été présentée, à intervenir dans ce cadre avec le Comité départemental de la prévention routière,
- ↳ s'est prononcée défavorablement sur les demandes de subvention présentées par l'Automobile Club de l'Ouest et l'Association des radioamateurs de la Mayenne.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 11 – ligne de crédit 791 -

- Adopté à l'unanimité -

3 - RD 31 - ITINÉRAIRE LAVAL - ERNEE - DÉVIATION DE LA BACONNIÈRE - AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES ENTRE « LA CROIX DU BOUQUET » (RD 115) ET « LA JUBERTIÈRE » (RD 165) - AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES DE LA SECTION ENTRE « LES BORDEAUX » ET « LES BESNERIES » - APPROBATION DU PROJET - MODE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La commission permanente :

- ↳ a approuvé le projet qui lui a été présenté, concernant l'opération d'aménagement de la RD 31, visé en objet - montant de l'autorisation de programme 2009-2013 inscrit au budget départemental : 20 M€ TTC,
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à lancer une mise en concurrence des entreprises par appels d'offres ouverts, dans les conditions proposées, dans le cadre des 4 consultations suivantes :
 - 1^{ère} consultation composée de 3 lots
 - Lot 1 : Terrassements section courante
 - Terrassements, assainissement de la section courante, ouvrage d'art des « Ponts Moreaux » et ouvrage d'art de l'échangeur.
 - Lot 2 : Voies adjacentes
 - Tranche ferme : terrassements, assainissement, chaussées de toutes les voies secondaires,
 - Tranche conditionnelle : terrassements, assainissement, chaussées pour l'amélioration des carrefours de la RD 31 / RD 165.
 - Lot 3 : Passage supérieur de «La Jaslerie »
 - Ouvrage d'art de « La Jaslerie ».
 - 2^{ème} consultation :
 - Chaussées section courante.
 - 3^{ème} consultation :
 - Signalisation horizontale et verticale.
 - 4^{ème} consultation :
 - Aménagements paysagers.
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les marchés de travaux correspondants.

- Chapitre 23 – nature 23151 – fonction 621 – lignes de crédit 2331 et 1604 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL

4 - REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX D'ECOLES RURALES

La commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux regroupements pédagogiques intercommunaux d'écoles rurales :

Bénéficiaire	Opération	Montant estimatif des travaux HT	Subvention départementale allouée (au taux de 30 %, plafonnée à 15 000 €)
Commune de LA PELLERINE (RPI concentré LA PELLERINE / SAINT-PIERRE-DES-LANDES)	Travaux de rénovation du chauffage de l'école	51 420,86 €	15 000 €

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 21 – ligne de crédit 1255 -
- Adopté à l'unanimité -

MISSION 4 ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRE

PROGRAMME 01 : EAU

5 - PROGRAMMES 2007, 2008 ET 2009 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FONDS DEPARTEMENTAL

La commission permanente

↳ a attribué les subventions suivantes, au titre du programme eau, sur les dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets visant à l'optimisation de l'alimentation en eau potable, et de ceux portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

I - OPÉRATIONS FIGURANT SUR LES LISTES PRIORITAIRES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2008 ET 2009

A . Assainissement

➤ *au titre du dispositif programme départemental 2008 d'assainissement*

Bénéficiaire	Objet	Montant de l'opération HT	Montant de travaux éligible	Taux de subvention	Montant global de la subvention
Commune de MESLAY-DU-MAINE	Construction d'une station d'épuration de type boues activées (3 500 EH)	1 537 931 €	1 483 625 €	30 %	445 088 €

Étant précisé que la subvention allouée à la commune de MESLAY-DU-MAINE se répartit comme suit :

Montant de travaux éligible	Taux de subvention	Montant global de la subvention	Subvention 2008	Subvention 2009	Subvention 2010
1 483 625 €	30 %	445 088 €	50 000 €	197 544 €	197 544 €

B . Alimentation en eau potable

➤ *au titre du dispositif programme fonds départemental 2009 d'alimentation en eau potable – réseau structurant*

Bénéficiaire	Objet	Montant de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
SIAEP de PORT-BRILLET	Renforcement de réseau eau potable de la zone d'activité de Glatigné au GENEST-SAINT-ISLE permettant la sécurisation via le SIAEP de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	95 000 €	40 %	38 000 €

II - ÉTUDES D'ASSAINISSEMENT

➤ *au titre du dispositif programme fonds départemental 2009 d'assainissement*

Bénéficiaire	Objet	Montant de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Communauté de communes de VILLAINES-LA-JUHEL	Étude de diagnostic des réseaux d'assainissement de GESVRES et AVERTON	26 655 €	30 %	7 997€

↳ a prorogé, à titre exceptionnel, d'un an, soit jusqu'au 20 avril 2010, le délai de commencement des travaux sur le captage de l'étang de la Forge pour le financement desquels une subvention de 50 000 € a été attribuée au SIAEP de PORT-BRILLET, par délibération du 2 avril 2007, étant précisé que le délai de validité de l'arrêté de subvention est maintenu à 4 ans, soit jusqu'au 20 avril 2011.

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 61 – lignes de crédit 1009, 2008, 1010, 5722 -

- Adopté à l'unanimité -

6 - BILAN 2008 DU FONDS DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

La commission permanente a approuvé le bilan 2008 du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement qui lui a été présenté.

I - BILAN DES RECETTES 2008

A - Données budgétaires

Perçu en 2008 (1)	Inscrit en 2008 (2)	Taux de réalisation (3) = (1) / (2)	Perçu en 2007 (4)	Évolution (5) = [(1-4) / (4)] x 100
3 712 602.19 €	3 700 000.00 €	100.34%	3 654 451.30 €	+1.6%

B - Rappel de la prévision de recettes 2008

Lors de l'élaboration du budget primitif 2008, les recettes ont été estimées à : **3 700 000 €**
dont :

- 2 300 000 € pour la première part
- 1 400 000 € pour la seconde part

Ce montant tenait compte du rétablissement de la deuxième part du fonds d'eau à partir du 1^{er} janvier 2006, décidé par le Conseil général le 27 juin 2005.

C - Recettes réellement perçues en 2008

Les montants des redevances perçues en 2008 s'établissent à **3 712 602.19 €** répartis ainsi :

. Syndicats d'eau et communes en régie	2 033 433.28 €
. Collectivités en affermage :	<u>1 679 168.91 €</u>
Total général des recettes perçues en 2008	3 712 602.19 €
Dont Recettes 1 ^{ère} part	2 227 561.31 €
Dont Recettes 2 ^{nde} part	1 485 040.88 €

D - Bilan global des recettes :

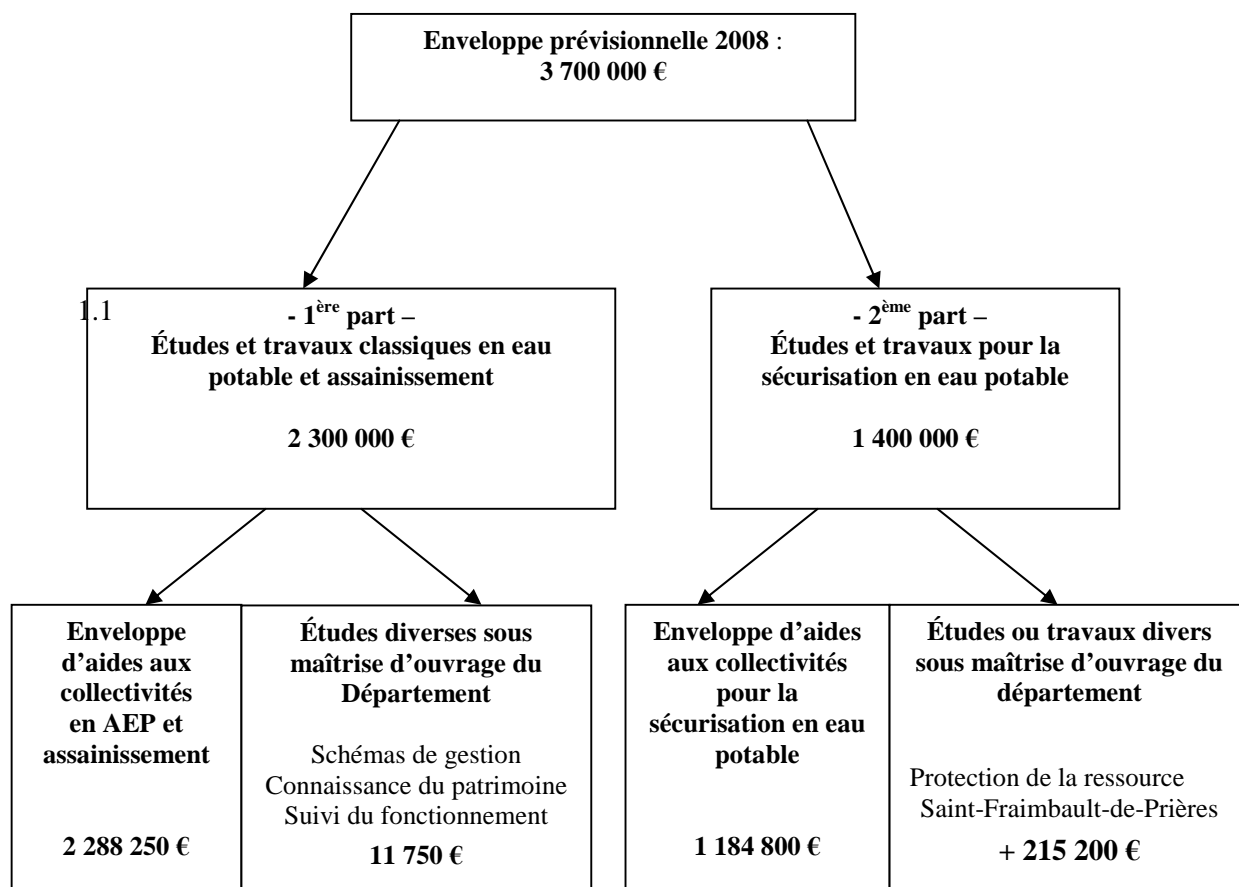
Le bilan de l'exercice 2008 laisse apparaître un supplément de recettes de 12 602.19 €.

Le supplément de recettes de 2008 ne permet de compenser qu'en partie le manque à gagner de l'année 2006. La réalisation des dépenses a été ajustée en conséquence.

II - BILAN DES DEPENSES 2008

A - Rappel de la prévision de programmation 2008

Les **3 700 000 €** de recettes prévues au budget primitif ont été affectés de la manière suivante :



B - Programmation réelle 2008

1. Aides aux collectivités :

Aides classiques eau potable – assainissement (1^{ère} part) : Une enveloppe de **2 460 523€** a été réservée pour l'année 2008. Cette enveloppe, supérieure à la prévision, est liée à la récupération de crédits sur les années antérieures (122 273 €), et à la réaffectation en cours d'année d'une enveloppe de 50 000€ pour le financement des études d'assainissement.

Aides sécurisation en eau potable (2^{ème} part) : une enveloppe de 743 670 € a été programmée courant 2008. Au vu de la recette 2006 encaissée inférieure à la prévision, il est prévu de ne pas affecter les 441 130 € restants (1 184 800 € prévu – 743 670 € programmé).

2. Études et travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département :

Il ressort :

- **sur la 1^{ère} part**, une dépense imputée au fonds de 25 452 € au lieu de 11 750 € en prenant en compte les dépenses réalisées et recettes perçues au titre de l'année 2008.
- **sur la 2^{ème} part**, une dépense imputée au fonds d'eau de 128 153 € au lieu des 215 200 €.

3. Bilan global des dépenses

Le bilan global de l'année 2008 fait apparaître une programmation moindre que prévue sur les opérations du lac de Haute Mayenne (2^{ème} part) pour un montant global de 91 338.83 €.

Concernant les aides à la sécurisation en eau potable, une enveloppe de 441 130 € n'a pas été programmée.

Sur les années 2006 à 2008, la non réalisation de près de 219 719.91 € de dépenses initialement inscrites pour les études et travaux sous maîtrise d'ouvrage du département, ainsi que la non programmation de 778 410 € en subventions d'équipements viennent complètement atténuer l'impact négatif du déficit d'encaissement des recettes du fonds d'eau (878 454 € sur 2006 à 2008).

Il convient de récupérer 119 675.91 € (soit 998 129.91 € - 878 454€) pour programmer des subventions d'équipement sur la deuxième part du fonds d'eau.

C - Versement de subventions aux collectivités

Au cours de l'année 2008 ont été versés :

- 3 045 651,36 € de subventions au titre des programmes fonds d'eau classiques d'aides aux collectivités
- 798 552,00 € pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Une enveloppe de 3 297 785 € de crédits reste engagée sur l'exercice 2009 ; elle s'explique par le décalage entre l'attribution de subventions et l'achèvement des travaux par les collectivités et représente un peu moins d'une année et demie de programmation.

Le Conseil général s'est engagé à hauteur d'une enveloppe complémentaire de 2 621 746 € sur les gros projets d'assainissement (ERNÉE, EVRON, VILLAINES-LA-JUHEL, MESLAY-DU-MAINE) et d'eau potable (GORRON, prise d'eau de SAINT-FRAIMBAULT), affaires dont l'engagement et le versement sont étalés sur 3 voire 5 ans.

III - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT en 2008

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 du règlement particulier, le Conseil général a voté, pour l'exercice 2008, **946 555 €** en crédits d'engagement pour financer des opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Au cours de l'année 2008, 574 105 € ont été versés en aides départementales, montant inférieur à une année de programmation. 1 550 990 € restent engagés en 2008, ce qui correspond à une année et demie de décalage entre l'attribution de subventions et le versement effectif.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : DÉCHETS ET ÉNERGIE

7 - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - AVIS SUR LE PROJET DE PEDMA DE LA SARTHE

La commission permanente a émis un avis favorable sur le projet de PEDMA (plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés) de la Sarthe qui lui a été présenté.

- Adopté à l'unanimité -

8 - AIDES AUX ÉQUIPEMENTS UTILISANT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CRAON – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES AVALOIRS

La commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au développement des énergies renouvelables :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la dépense HT	Montant de la subvention allouée (au taux de 10 % du montant HT et plafonné à 15 000 €)
Syndicat mixte du Pays de CRAON	Installation de 14 panneaux photovoltaïques sur le toit du local de stockage des DMS (déchets ménagers spéciaux) dans l'emprise de la déchèterie de RENAIZÉ	20 880,00 €	2 088 €
Communauté de communes des Avaloirs	Installation d'un chauffage par géothermie pour le futur siège administratif de la Communauté de communes	90 748,74€	9 075 €

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 738 – ligne de crédit 9255 -

- Adopté à l'unanimité -

9 - APPEL À PROJETS DÉPARTEMENTAL - BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION

La commission permanente, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance départemental sur la période 2009/2010 (mise en place d'un programme exceptionnel de soutien de l'activité économique et de l'emploi) acté par délibération du Conseil général du 2 février 2009, intégrant notamment au titre de la mission environnement et sécurité sanitaire des appels à projets auprès des particuliers, entreprises et collectivités s'engageant dans des chantiers haute performance énergétique ou mettant en œuvre de nouvelles technologies, a lancé ce jour l'appel à projets départemental « Maison individuelle à basse consommation d'énergie ». Le cahier des charges 2009/2010 y afférent est présenté ci-après :

APPEL À PROJETS DÉPARTEMENTAL MAISON INDIVIDUELLE À BASSE CONSOMMATION D'ÉNERGIE Cahier des charges 2009-2010

A. CONTEXTE

Le secteur du bâtiment est responsable de 43 % des consommations d'énergie et de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un secteur qui offre des possibilités d'évolution importantes.

B. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'objectif de l'appel à projets est de disposer courant 2009-2010 d'un échantillon départemental de maisons individuelles neuves performantes et d'apprécier les conditions techniques, architecturales et économiques de leur réalisation.

Dans le cadre de cet appel à projets, des techniques ou matériaux à caractère innovant pourront être prévus.

Cet appel à projets vise le secteur résidentiel, il a pour finalité de récompenser des opérations par un accompagnement financier.

C. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1) Type d'opérations éligibles

L'appel à projets est orienté exclusivement vers le secteur résidentiel individuel.

2) Qui peut répondre ?

Les acteurs concernés par le présent appel à projets sont exclusivement les particuliers.

3) Taille des opérations et des logements

On entend par opération une maison seule.

4) Localisation

Les opérations devront être situées dans le département de la Mayenne. Elles pourront être en milieu urbain, périurbain ou rural.

5) Performance énergétique exigée

Pour les constructions résidentielles neuves : objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 50 kWh/m²/an.

Les calculs sont faits en utilisant la méthode de calcul Th-CE qui est celle de la réglementation thermique 2005. Les résultats sont donc en kWh d'énergie primaire(1) par m² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) (2).

La consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep selon la méthode de calcul RT 2005) prise en compte sera celle présentée, ci-après (3) : le chauffage, le refroidissement, la ventilation, les auxiliaires, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage des locaux.

6) Mesure de l'étanchéité à l'air

La perméabilité à l'air d'une construction caractérise la sensibilité du bâtiment vis-à-vis des écoulements aérauliques parasites causés par les défauts de son enveloppe, ou plus simplement tout défaut d'étanchéité non lié à un système de ventilation spécifique. Elle se quantifie par la valeur du débit de fuite traversant l'enveloppe sous un écart de pression donné. Dans la réglementation thermique RT 2005, elle est représentée par le débit de fuite exprimée en m³/h/m² d'enveloppe sous une dépression de quatre Pascals.

Une mesure de perméabilité à l'air est obligatoire. La valeur doit être inférieure à 0,6 m³/h/m² maison individuelle.

7) Échéancier

Les premiers travaux (terrassement, ...) doivent avoir débuté après le 1^{er} janvier 2009.

D. AIDE FINANCIÈRE

L'aide sera de 5 300 € par opération.

E. ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

Le lauréat s'engagera à :

- fournir toutes les données utiles,
- afficher, sur le site de l'opération, le soutien du Conseil général de la Mayenne,
- autoriser le Conseil général de la Mayenne à communiquer les informations liées à l'opération,
- autoriser le Conseil Général à organiser des visites sur le site (au maximum trois dans les deux ans qui suivront la réception du chantier).

F. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comporte :

- une lettre de motivation du maître d'ouvrage,
- le programme de l'opération,
- les études énergétiques réalisées (avant et après construction),
- les calculs énergétiques réglementaires,
- les mesures d'étanchéité à l'air,
- un document descriptif des bâtiments,
- un jeu de plans comportant au minimum un plan de masse et des plans de façades,
- un document relatif aux données économiques du projet,
- tout document susceptible d'argumenter les choix techniques.

G. CONTACT

Les dossiers devront être envoyés en un exemplaire à l'adresse suivante :

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE
Direction de l'environnement et de la sécurité sanitaire
Service déchets et énergie
Monsieur Christophe LEMARIÉ
Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53000 LAVAL CEDEX

(1) - Par ailleurs, le coefficient de transformation en énergie primaire de l'énergie bois pour le calcul des consommations conventionnelles d'énergie primaire est pris, par convention, égal à 0,6. Pour mémoire, le coefficient de transformation pour le fioul et le gaz est 1 kWh d'énergie finale = 1 kWh d'énergie primaire et pour l'électricité 1 kWh d'énergie finale = 2,58 kWh d'énergie primaire.

(2) - Si la SHON dépasse de 20% la surface habitable, la surface prise en référence pour répondre aux exigences BBC-Effinergie est de 1,2 fois la surface habitable. Rapport SHON sur SHAB inférieur à 1,2.

(3) - Un des objectifs étant la bonne performance thermique du bâtiment, la production locale d'électricité (photovoltaïque, micro-éolien, ...) n'est déduite des consommations d'énergie qu'à concurrence de 12 kWh/m²/an pour le résidentiel.

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 738 – ligne de crédit 9256 -

- Adopté à l'unanimité des votants (1 abstention : Nicole PEU) -

MISSION 7

ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 01 : AGRICULTURE

10 - MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE BEAULIEU-SUR-LOUDON, MONTJEAN, RUILLE-LE-GRAVELAIS ET SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS RELATIVE AU PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

La commission permanente :

- vu l'arrêté n°2009 DEDL 8 du Président du Conseil général en date du 3 avril 2009 portant modification des membres titulaires et suppléants relevant de sa compétence,
- vu les courriers des maires de BEAULIEU-SUR-LOUDON, MONTJEAN, RUILLE-LE-GRAVELAIS et SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS respectivement des 6 avril 2009, 20 mars 2009, 6 avril 2009 et 12 mars 2009 désignant un représentant,

↳ a modifié sa décision faisant l'objet de la délibération D-9 du 15 septembre 2008 portant renouvellement des commissions intercommunales d'aménagement foncier relatives au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire,

↳ a renouvelé la commission intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de BEAULIEU-SUR-LOUDON, MONTJEAN, RUILLE-LE-GRAVELAIS et SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS comme suit :

Membres désignés par les maires pour les représenter en cas d'absence lors des prochaines commissions intercommunales :

- Désigné par Monsieur le Maire de BEAULIEU-SUR-LOUDON : Monsieur Jean-Pierre BODIN
- Désigné par Monsieur le Maire de MONTJEAN : Monsieur Denis GIFFARD
- Désigné par Monsieur le Maire de RUILLE-LE-GRAVELAIS : Monsieur André MAUDET
- Désigné par Madame le Maire de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS : Monsieur Jean-Claude LOCHIN

Représentants du Président du Conseil général :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BRAULT Conseil général Direction des territoires, de l'économie et du cadre de vie	Madame Karine COINTET Conseil général Direction de l'économie et du développement local
Madame Nadia BAZUREAU Conseil général Direction de l'économie et du développement local	Madame Maud FRÉARD Conseil général Direction de l'économie et du développement local

- Adopté à l'unanimité -

11 - MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER D'AHUILLÉ, LE GENEST-SAINT-ISLE, LOIRON ET SAINT-BERTHEVIN RELATIVE AU PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

La commission permanente :

- vu l'arrêté n°2009 DEDL 9 du Président du Conseil général en date du 3 avril 2009 portant modification des membres titulaires et suppléants relevant de sa compétence,
- vu les courriers des maires d'AHUILLÉ, LE GENEST-SAINT-ISLE et LOIRON respectivement des 17 mars 2009, 2 avril 2009 et 16 juin 2008 désignant un représentant,

↳ a modifié sa décision faisant l'objet de la délibération D-10 du 15 septembre 2008 portant renouvellement des commissions intercommunales d'aménagement foncier relatives au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire,

↳ a renouvelé la commission intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier d'AHUILLÉ, LE GENEST-SAINT-ISLE, LOIRON et SAINT-BERTHEVIN comme suit :

Membres désignés par les maires pour les représenter en cas d'absence lors des prochaines commissions intercommunales :

- Désigné par Monsieur le Maire d'AHUILLÉ : Monsieur Jean-Paul ROBIN
- Désigné par Madame le Maire de LE GENEST-SAINT-ISLE : Monsieur Gérard GOISBEAULT
- Désigné par Monsieur le Maire de LOIRON : Monsieur Roger GARNIER

Étant rappelé que Monsieur Gilbert PINGAULT a été désigné les 18 septembre 2007 et 16 avril 2008 par Monsieur le Maire de SAINT-BERTHEVIN pour le représenter

Représentants du Président du Conseil général :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BRAULT Conseil général Direction des territoires, de l'économie et du cadre de vie	Madame Karine COINTET Conseil général Direction de l'économie et du développement local
Madame Nadia BAZUREAU Conseil général Direction de l'économie et du développement local	Madame Maud FRÉARD Conseil général Direction de l'économie et du développement local

- Adopté à l'unanimité -

12 - MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE CHANGÉ, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE ET SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX RELATIVE AU PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

La commission permanente :

- vu l'arrêté n°2009 DEDL 10 du Président du Conseil général en date du 3 avril 2009 portant modification des membres titulaires et suppléants relevant de sa compétence,
 - vu les courriers des maires de CHANGÉ, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX respectivement des 15 janvier 2009, 9 avril 2009 et 13 mars 2009 désignant un représentant,
- ↳ a modifié sa décision faisant l'objet de la délibération D-14 du 15 septembre 2008 portant renouvellement des commissions intercommunales d'aménagement foncier relatives au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire,
- ↳ a renouvelé la commission intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de CHANGÉ, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE et SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX comme suit :

Membres désignés par les maires pour les représenter en cas d'absence lors des prochaines commissions intercommunales :

- Désigné par Monsieur le Maire de CHANGÉ : Monsieur Jean-Yves CORMIER
- Désigné par Monsieur le Maire de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE : Monsieur Bernard FOUCAULT
- Désigné par Monsieur le Maire de SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX : Monsieur Gilbert VETILLARD

Représentants du Président du Conseil général :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BRAULT Conseil général Direction des territoires, de l'économie et du cadre de vie	Madame Karine COINTET Conseil général Direction de l'économie et du développement local
Madame Nadia BAZUREAU Conseil général Direction de l'économie et du développement local	Madame Maud FRÉARD Conseil général Direction de l'économie et du développement local

- Adopté à l'unanimité -

13 - MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE SAINT-DENIS-DU-MAINE, BAZOUGERS ET LA-BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ RELATIVE AU PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

La commission permanente :

- vu l'arrêté n°2009 DEDL 11 du Président du Conseil général en date du 3 avril 2009 portant modification des membres titulaires et suppléants relevant de sa compétence,
- vu les courriers des maires de BAZOUGERS et LA-BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ respectivement des 26 mars 2009 et 3 avril 2009 désignant un représentant,

↳ a modifié sa décision faisant l'objet de la délibération D-12 du 15 septembre 2008 portant renouvellement des commissions intercommunales d'aménagement foncier relatives au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire,

↳ a renouvelé la commission intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de SAINT-DENIS-DU-MAINE, BAZOUGERS et LA-BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ comme suit :

Membres désignés par les maires pour les représenter en cas d'absence lors des prochaines commissions intercommunales :

- Désigné par Madame le Maire de BAZOUGERS : Monsieur Philippe SAUVAGE

- Désigné par Monsieur le Maire de LA-BAZOUGE-DE-CHÉMERÉ : Monsieur Jean-Pierre ABAFFOUR

Représentants du Président du Conseil général :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BRAULT Conseil général Direction des territoires, de l'économie et du cadre de vie	Madame Virginie LE BELLEGUIC Direction de l'économie et du développement local
Madame Nadia BAZUREAU Conseil général Direction de l'économie et du développement local	Monsieur Jean-Marie CHATEL Direction de l'économie et du développement local

- Adopté à l'unanimité -

14 - MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE BALLÉE, CHÉMERÉ-LE-ROI, LA CROPTTE, ÉPINEUX-LE-SEGUIN, PRÉAUX ET SAULGES RELATIVE AU PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

La commission permanente :

- vu l'arrêté n°2009 DEDL 12 du Président du Conseil général en date du 3 avril 2009 portant modification des membres titulaires et suppléants relevant de sa compétence,
- vu les courriers des maires de BALLÉE, CHÉMERÉ-LE-ROI, PRÉAUX et SAULGES respectivement des 5 mars 2009, 3 avril 2009, 11 février 2009 et 20 mars 2009 désignant un représentant,

↳ a modifié sa décision faisant l'objet de la délibération D-13 du 15 septembre 2008 portant renouvellement des commissions intercommunales d'aménagement foncier relatives au projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire,

↳ a renouvelé la commission intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de BALLÉE, CHÉMERÉ-LE-ROI, LA CROPTTE, ÉPINEUX-LE-SEGUIN, PRÉAUX et SAULGES comme suit :

Membres désignés par les maires pour les représenter en cas d'absence lors des prochaines commissions intercommunales :

- Désigné par Monsieur le Maire de BALLÉE : Madame Armelle GUITTER
- Désigné par Monsieur le Maire de CHÉMERÉ-LE-ROI : Monsieur Philippe CARIOU
- Désigné par Monsieur le Maire de PRÉAUX : Monsieur Gérard LESAGE
- Désigné par Monsieur LE Maire de SAULGES : Monsieur Robert TROU

Représentants du Président du Conseil général :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BRAULT Conseil général Direction des territoires, de l'économie et du cadre de vie	Madame Virginie LE BELLEGUIC Direction de l'économie et du développement local
Madame Nadia BAZUREAU Conseil général Direction de l'économie et du développement local	Monsieur Jean-Marie CHATEL Direction de l'économie et du développement local

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

15 - COMMERCE ET ARTISANAT EN MILIEU RURAL

La commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural :

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût de l'opération	Subvention départementale allouée
M. Pascal BLANCHARD	Création en avril 2009 d'un commerce boulangerie - pâtisserie - traiteur - chocolat à SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	41 800,00 € HT	6 000 € soit 25 % d'une dépense éligible de 38 886 € HT plafonnée à 24 000 € HT
M. Denis BLANGARIN	Reprise en octobre 2007 d'un commerce boulangerie - pâtisserie - chocolaterie - glaces à IZÉ	86 000,00 € HT	6 000 € soit 25 % d'une dépense éligible de 38 145 € HT plafonnée à 24 000 € HT

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 93 – ligne de crédit 858 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE

PROGRAMME 01 : CULTURE

16 - ATTRIBUTION DES CRÉDITS D'AIDES AUX PROJETS

La commission permanente :

↳ a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aides aux projets relevant du programme culture :

➤ Action musique et danse

- Festivals à caractère départemental musique

* Office culturel – MESLAY-DU-MAINE

12^e édition du festival Ateliers Jazz du 19 au 23 mai 2009..... **13 500 €**
dans le cadre de la convention 2008/2010

- * Association Au Foin de la rue – SAINT-DENIS-DE-GASTINES
- 10^e édition du festival Au Foin de la rue les 3 et 4 juillet 2009..... **17 000 €**
dans le cadre de la convention 2008/2010
- Activités de développement territorial à l'année..... **2 500 €**

o Aide aux projets musique et danse

- * Amicale laïque – COSSÉ-LE-VIVIEN
9^e édition du festival A travers chants du 15 au 29 mars 2009 **2 000 €**
- * AMAC - CUILLE
1^{ère} édition Les Mouillotins en fanfare les 12 et 13 juillet 2009 **2 000 €**

Étant précisé que le Conseil général n'interviendra pas sur une éventuelle demande d'aide au déficit.

- * Association Bouts de ficelles productions – DAON
12^e édition du festival Bouts de ficelles du 4 au 6 juin 2009. **1 800 €**
- * Association Albérica - MÉNIL
Spectacle *Le Fantôme de l'Opéra* en septembre/octobre 2009 **4 000 €**
- * Association Challenge Musik – CHÂTEAU-GONTIER
Production du 1^{er} album de Joss **800 €**
(10 % de la dépense plafonnée à 15 000 € dans le cadre de l'aide à la production de disque)

➤ Action théâtre et arts de la rue

o Soutien à l'action artistique

- * Théâtre Dû - MAYENNE
Création *La Mastication des Morts* **15 100 €**
- * Théâtre du Tiroir - LAVAL
Création *L'Epopée de Gilgamesh*. **3 600 €**

➤ Action projets pluridisciplinaires structurants

o Aides aux projets pluridisciplinaires structurants

- * Centre culturel Le Kiosque - Mayenne
 - Saison d'expositions 2009 à la Chapelle des Calvairiennes **15 000 €**
 - 2^e édition exposition *Nuit blanche* le 3 octobre 2009..... **5 000 €**
 - 8^e édition du festival *Lézard Nomade* de mi janvier à mi avril 2009 **5 000 €**
(dont temps fort : 3 000 € et action culturelle « La Caravane Ensorcelée » : 2 000 €)
- * Ville de LAVAL
3^e édition du Festival *Les K'artiers* du 30 mars au 12 avril 2009..... **5 000 €**
- * Commune de SAINT-BERTHEVIN
Acquisition d'une statue de l'artiste Del'Aune **850 €**

Étant précisé que le Conseil général interviendra à hauteur de 10 % pour l'achat de nouvelles sculptures du même artiste par la commune de SAINT-BERTHEVIN dans le cadre de l'opération du jardin de sculptures, le montant de dépenses subventionnables pour l'ensemble de l'opération étant plafonné à 38 000 €.

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions de partenariat à intervenir dans ce cadre avec le Théâtre Dû et le centre culturel Le Kiosque, ainsi que l’avenant à la convention de partenariat 2008/2010 signée avec l’Association au Foin de la rue.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – lignes de crédit 5666 et 6881-
- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 – ligne de crédit 6879 -
- Chapitre 65 – nature 65734 – fonction 311 – ligne de crédit 7015 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PATRIMOINE

17 - CRÉATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU CHÂTEAU DE SAINTE-SUZANNE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER

La commission permanente :

↳ a approuvé le nouveau plan de financement de la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) du château de SAINTE-SUZANNE :

- Union européenne 351 496,00 € (25 %)
- État [Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)] 100 000,00 € (7,11 %)
- État [Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)] 80 265,00 € (5,71 %)
- Région des Pays de la Loire 150 335,00 € (10,69 %)
- Autofinancement ou emprunt 723 889,59 € (51,49 %)

↳ a autorisé le Président du Conseil général à solliciter une subvention de 351 496 € au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional).

- Adopté à l'unanimité -

18 - RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

La commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d’aide à la restauration du patrimoine historique :

I - MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS

Bénéficiaire	Nature de l’opération	Montant TTC des travaux	Subvention allouée (20 %)
M. et Mme Stéphane ROCCA-SERRA	Restauration du logis de la Juquaise à SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS : travaux sur les communs (toiture, maçonnerie)	59 024 €	11 805 €

II - OBJETS MOBILIERS CLASSÉS

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (25 %)
Commune de SAINTE-SUZANNE	Restauration de 4 statues de l'église: Sainte-Suzanne, Saint-Joseph et l'enfant, Sainte-Anne et la Vierge, Saint-Eutrope	1 740 €	435 €

III - ÉGLISES DES COMMUNES RURALES

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (25%)
Commune de MONTSÛRS	Réfection de la toiture de l'église (travaux de couverture, charpente, maçonnerie)	174 200 € (plafonné à 100 000 €)	25 000 €

IV - FONDS D'AIDE ARCHITECTURAL

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant des travaux retenus	Subvention allouée (20 %)
Commune de CRAON	Réfection de la couverture de la chapelle du Pavement, route de Châtelais	6 436 € HT	1 287 €
Commune de CRAON	Restauration des abat-sons de l'église Saint-Nicolas	15 483 € HT	3 097 €
M. et Mme Yves BONNEFOY	Restauration d'un bâtiment (maçonnerie, zinguerie) situé : Le Mesnil – 12 rue d'Anjou - BOURGON	27 693 € TTC	5 539 €

- Chapitre 204 – nature 2042 – fonction 312 – lignes de crédit 1307 et 1168 -

- Chapitre 204 – nature 20414 – fonction 312 – lignes de crédit 1323, 1332 et 1165 -

- Adopté à l'unanimité -

19 - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PUBLICATION

La commission permanente :

- ↳ a fixé à 8 € l'unité le prix de vente du nouvel inventaire d'archives intitulé « Mandements et actes épiscopaux des évêques du Mans et de Laval (1802-1905) » publié par la Direction des archives départementales,
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à recouvrer les créances afférentes à la vente de cet ouvrage.

- Chapitre 011 – nature 6236 – fonction 315 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

20 - RECAPITALISATION LMA (LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS)

La commission permanente a autorisé le Président du Conseil général :

- à souscrire 54 496 actions de la Société d'économie mixte Laval Mayenne Aménagements, au prix de 15,25 € l'action, soit un montant total de 831 064 €, dans le cadre de la recapitalisation de ladite société,
- à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- Chapitre 26 – nature 261 – fonction 91 – ligne de crédit 8148 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 04 : GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

21 - RÉSILIATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1 À L'ACCORD CADRE 2008-0182

La commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à résilier le marché subséquent n°1 à l'accord cadre 20080182 passé avec Laval Automobiles Renault, ayant pour objet la livraison de deux breaks surélevés ludospaces équipés de portes arrières asymétriques et d'un girafon.

- Adopté à l'unanimité -

22 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU SITE PARADIS À LAVAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION EGEE 53

La commission permanente :

- ↳ a adopté le principe de la mise à disposition de l'Association EGEE 53 (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise), à titre gracieux, du bureau n° 1 de l'immeuble Paradis, 7 rue de Paradis, à LAVAL,
- ↳ a approuvé les termes de la convention de mise à disposition qui lui a été présentée,
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention et les différents actes à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération, étant précisé que la présente décision annule et remplace celle en date du 16 février 2009.

- Chapitre 75 – nature 752 – fonction 23 – ligne de crédit 58 45 -

- Adopté à l'unanimité -

23 - CONVENTION D'OCCUPATION DU CABINET MÉDICO-SOCIAL AU PROFIT DE LA PERMANENCE SOLIDARITÉ DU DÉPARTEMENT SUR LA COMMUNE DE LASSAY-LES-CHÂTEAUX

La commission permanente :

- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à résilier le contrat en date du 3 février 1993, relatif à la location par le Département, auprès de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, de 2 bureaux, situés 4 rue du Haut Perrin, à LASSAY-LES-CHÂTEAUX,
- ↳ a approuvé les conditions de la convention qui lui a été présentée, relative à l'occupation du cabinet médico-social situé rue de Grosbois à LASSAY-LES-CHÂTEAUX au profit de la permanence solidarité du Département, moyennant une indemnité annuelle de 3 000 € TTC, soit 250 €/mois,
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer cette convention ainsi que les différents actes à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- Chapitre 011 – nature 6132 – fonction 50 – ligne de crédit 409 -

- Adopté à l'unanimité -

24 - CONSTRUCTION DE L'UNITÉ D'EXPLOITATION ROUTIÈRE DE GORRON - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF - CHOIX DU MODE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La commission permanente :

- ↳ a approuvé l'avant-projet sommaire de la construction de l'unité d'exploitation routière de GORRON qui lui a été présenté – estimation du montant des travaux de construction [hors honoraires et autres frais d'étude (contrôle technique, coordination sécurité)] : 500 000 € HT,

↳ a autorisé le Président du Conseil général à lancer une mise en concurrence des entreprises selon la procédure adaptée ouverte conformément à l'article 28 du code des marchés publics, pour les travaux de bâtiment, dans les conditions proposées.

- Chapitre 23 – nature 231311 - fonction 0202 – ligne de crédit 1438 -

- Adopté à l'unanimité -

**25 - CONSTRUCTION DE L'UNITÉ D'EXPLOITATION ROUTIÈRE DE VILLAINES-LA-JUHEL -
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF - CHOIX DU MODE DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

La commission permanente :

↳ a approuvé l'avant-projet sommaire de la construction de l'unité d'exploitation routière de VILLAINES-LA-JUHEL qui lui a été présenté – estimation du montant des travaux de construction [hors honoraires et autres frais d'étude (contrôle technique, coordination sécurité)] : 570 000 € HT,

↳ a autorisé le Président du Conseil général à lancer une mise en concurrence des entreprises selon la procédure adaptée ouverte conformément à l'article 28 du code des marchés publics, pour les travaux de bâtiment, dans les conditions proposées.

- Chapitre 23 – nature 231311 - fonction 0202 – ligne de crédit 1438 -

- Adopté à l'unanimité -

Le premier vice-président,



Roger GUÉDON

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **20 avril 2009**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département d'**avril 2009 - n° 220**

Prochaine réunion de la commission permanente :
lundi 4 mai 2009 (10 h 30) – Hôtel du Département